

OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

XX. — Articles de Paris et industries diverses.

N° 413.718

1. — JEUX, JOUETS, THÉÂTRES, COURSES.

Jeu à distributeur automatique de jetons.

M. ANDRÉ LOMBARD résidant en France (Seine).

Demandé le 8 janvier 1910.

Délivré le 2 juin 1910. — Publié le 17 août 1910.

Dans l'emploi des distributeurs automatiques de jetons, on sait qu'il y a avantage à pouvoir disposer du plus grand nombre possible de billes. Diverses combinaisons ont été
5 imaginées dans ce but, qui mettent en réserve un certain nombre de billes qui font retour au joueur dans des conditions déterminées.

Le but de la présente invention est de permettre qu'une des billes puisse être doublée
10 et même triplée, etc., lorsqu'elle sort d'une case spéciale en faisant en sorte qu'elle agisse sur un organe qui amène une autre bille dont peut se servir le joueur, après avoir utilisé de
15 nouveau la bille génératrice.

C'est cette opération qui justifie la dénomination de « doublé », qui est donnée à cet
appareil perfectionné.

Un tel système, applicable à tous les appareils distributeurs en général, peut être réalisé
20 par différents dispositifs, dont un sera expliqué à titre d'exemple en regard du dessin ci-joint.

La fig. 1 est une vue de face de l'appareil d'ensemble dont l'aspect est celui d'un
appareil ordinaire.

La fig. 2 est une vue intérieure montrant tous les mécanismes, mais où il n'y a à insister que sur les organes qui servent au
25 doublement de la bille.

La fig. 3 est une vue en dessus d'un de ces
30 organes.

Il n'y a pas à revenir ici sur la description

générale du mécanisme qui fait fonctionner les billes gagnantes en réserve ou perdues. Il suffit de décrire les organes qui se rapportent
à l'invention. 35

On remarquera à la partie supérieure la case ou godet A dans laquelle arrivera la bille qui doit produire le doublement. Au-dessous est le conduit B où tombe la bille sortant du trou *a*. De là la bille arrive dans la gouttière C. 40

Cette gouttière C se prolonge par un canal qui est ouvert latéralement de façon à laisser pénétrer la tige ou dent *d* fixée à l'extrémité du balancier D muni du papillon E qui distribue ordinairement les billes, lorsque ledit
45 balancier a basculé sous l'action de la pièce de monnaie.

Dans le cas actuel, ce balancier ne présente de nouveau que l'adjonction de la tige *d* qui le met en mouvement sous l'action de la bille
50 jouant le même rôle que la pièce de monnaie. En effet, le mouvement de bascule fait osciller le papillon E monté sur l'axe *e* du balancier, lequel papillon libère une des billes placées dans le réservoir dans les conditions habi-
55 tuelles.

Cette bille ainsi dégagée descend dans le conduit H d'où elle sort par le trou I qui est devant l'appareil, et visible du joueur.

Quant à la première bille qui a provoqué le
60 déplacement de la seconde, elle sort par le trou J, après avoir cheminé dans le conduit

additionnel K. Elle se met à la place voulue pour le lancement. Aussitôt après en tournant au moyen du bouton L le papillon de réserve M, on amène la seconde bille à l'endroit voulu pour la lancer à son tour.

On comprend que cette méthode d'utiliser la chute d'une bille lorsqu'elle sort par les trous spéciaux pour en gagner une autre, peut comprendre différentes combinaisons d'organes selon l'espèce de mécanisme employé dans l'appareil.

Au lieu d'utiliser le balancier existant qui fournit les billes sous l'action de la pièce de monnaie, on pourrait employer un organe spécial qui serait actionné par la chute de la bille, mais qui évidemment devrait finalement commander le papillon qui distribue les billes.

L'action de la bille peut déterminer le gain non seulement d'une seule, mais d'un nombre quelconque de billes. Ces billes peuvent faire retour au joueur par un seul trou, au lieu de deux, qui sera de préférence placé à droite du papillon de réserve.

Au lieu d'un seul godet donnant droit au doublé on peut en disposer plusieurs, et en un emplacement quelconque de l'appareil.

RÉSUMÉ.

L'invention réside essentiellement dans l'application aux distributeurs automatiques de jetons d'un système permettant de doubler la bille, c'est-à-dire de faire en sorte que lorsqu'une bille sort du trou d'une case spéciale, elle produit sur son parcours, par un dispositif approprié, la libération d'une seconde bille dans le réservoir, en même temps qu'elle fait elle-même retour sur la piste, d'où l'avantage pour le joueur de pouvoir lancer deux nouvelles billes sur la piste de lancement.

LOMBARD.

Par procuration :
ARMENGAUD jeune.

Fig. 1.

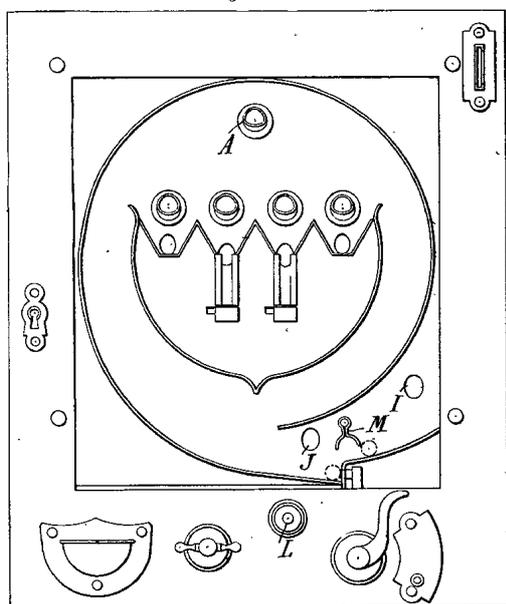


Fig. 2.

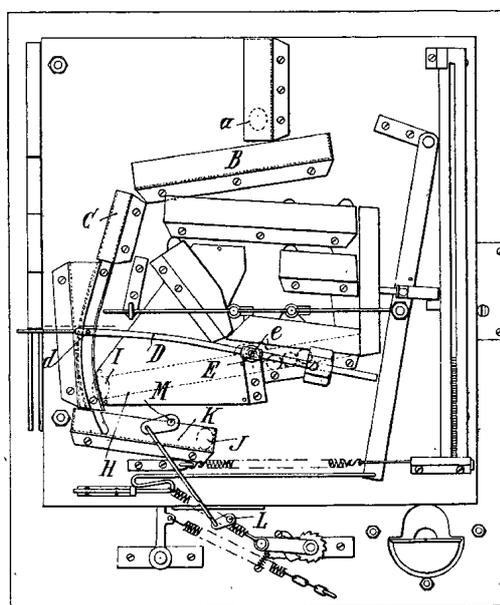


Fig. 3.

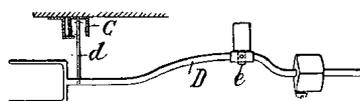


Fig. 1.

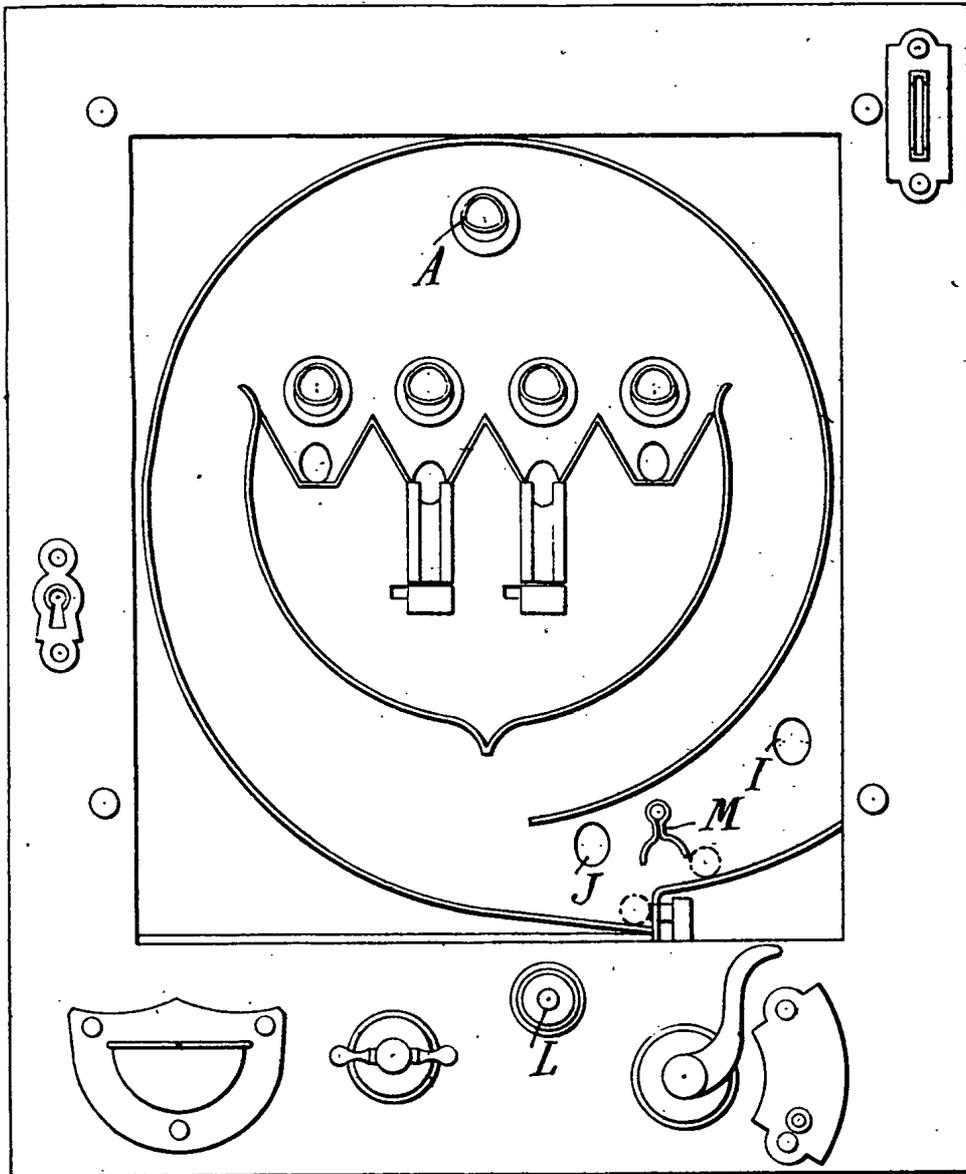


Fig. 2.

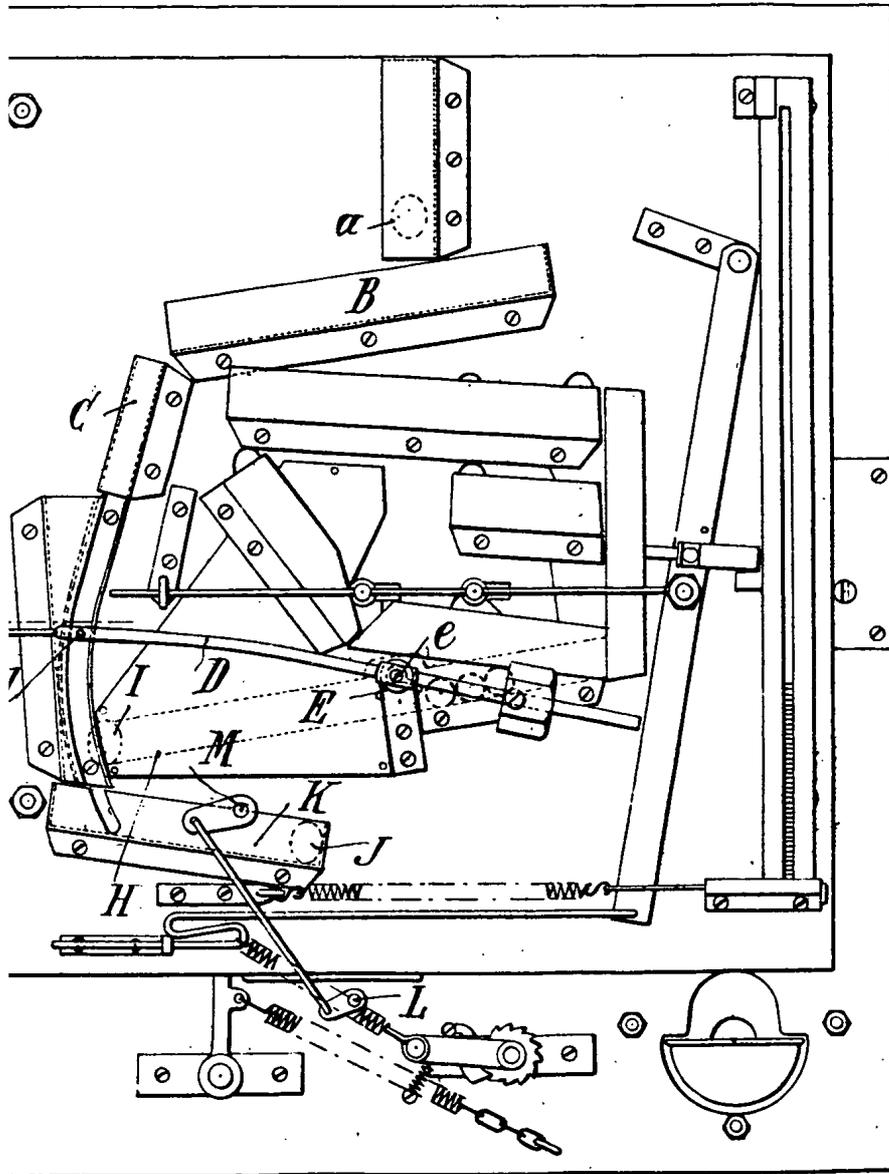


Fig. 3.

